

L'accord que BOA et le président de la République de Guinée Equatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, viennent de signer sur le règlement de la question de l'île Mbanié est pour l'instant nul et de nul effet. BOA est un chef de la junte contesté par le peuple gabonais. Jean Ping, son adversaire sorti victorieux dans les urnes le 27 août dernier, vient de nouveau de porter ce contentieux devant la Cour constitutionnelle. Il demande ni plus ni moins l'annulation de la décision qui a avait proclamé BOA vainqueur du scrutin. C'est dire qu'il existe, au moins en théorie, une éventualité, fût-elle infime, pour que la « *Tour de Pise* » dise enfin le droit. Un chef d'Etat de la carrure de Teodoro Obiang Nguema aurait dû attendre qu'au moins cette deuxième saisine soit vidée. Car en cas de rétablissement de Jean Ping par la Cour, il va se trouver dans la situation inconfortable où tous les actes de pouvoir commis par BOA deviendraient nuls. Car n'ayant pas qualité pour le faire, Jean Ping n'aurait d'ailleurs pas le choix. Il ne devra pas reconnaître la régularité de ce document. A l'image de ce que fit déjà le président guinéen, en refusant de reconnaître comme valable le document signé par Omar Bongo et Macias Nguema Biyogho à Bata, par lequel la Guinée Equatoriale reconnaissait la souveraineté du Gabon sur cette île.

Dans l'hypothèse fort probable que la Cour reste fidèle à sa tradition en refusant d'aller dans le sens des demandes de Jean Ping, Teodoro Obiang Nguema ne sera pas pour autant sorti d'affaire. BOA s'est

empressé de signer cet accord sans avoir consulté le Parlement. Or, un tel acte qui engage l'intégrité territoriale du Gabon doit de bout en bout avoir l'onction des représentants du peuple. Lorsque l'Onu avait convoqué à New York toutes les parties pour trouver une solution dans cette affaire, BOA avait bien pris soin d'embarquer les parlementaires, dont un vice-président de l'Assemblée, Paul Mba Abessole, dans son avion pour aller négocier. Pour Marrakech, BOA ne s'est pas entouré de ces précautions. Il est allé seul sans doute pour ne pas avoir de concurrents sur la photo finale.

Sur le terrain au Gabon et en Guinée Equatoriale, cette signature est accueillie très froidement. Si la cause était entendue pour ce qui concerne le Gabon, BOA, très décrié et contesté, cherche désespérément encore les 50,60 % d'électeurs gabonais qui sont censés avoir voté pour lui selon sa belle-mère Marie-Madeleine Mborantsuo. Il est évident que tout acte posé par ce dernier au nom du peuple gabonais ne peut qu'être rejeté, faute de légitimité. En revanche, la surprise vient de la partie équato-guinéenne. Dans certains milieux proches de la famille du chef de l'Etat équato-guinéen, on n'apprécie guère qu'« *Obiang ait signé avec un chef d'Etat contesté et qui a massacré son peuple* ». Pour ce pan de « *radicaux* », Teodoro Obiang Nguema Mbasogo a été entraîné dans ce borbier par Ban Ki-moon et Mohamed VI. Le recours annoncé à la Cour internationale de justice (CIJ) pour trancher ce litige n'étant qu'une « *farce* » à leurs yeux.

Quant à Ban Ki-Moon, il parachève là le soutien timide que son organisa-

tion avait accordé à BOA en ne condamnant pas le putsch militaro-électoral. Il s'était contenté d'en prendre acte. Malgré la présence de son représentant spécial à Libreville, le sénégalais Abdoulaye Bathily, pendant tout ce sinistre processus. Cette signature lui donne aussi l'illusion de terminer son mandat sur « *un succès* »

diplomatique. Après avoir échoué lamentablement en République démocratique du Congo (RDC) et en République centrafricaine. Dans ces deux pays, les casques bleus de Ban Ki-moon se sont avérés incapables de rétablir la paix. Au contraire, ils se sont plus illustrés par des violés sur de jeunes filles.

## Liste à jour des personnalités contre lesquelles des sanctions ont été demandées suite aux événements du 31 aout

Bongo Ondimba Ali  
 Sylvia Bongo Ondimba  
 Alain Claude Billie By Nze et madame  
 Frederick Bongo Ondimba  
 Hervé Patrick Opiangah et madame  
 Jean Luc Amvame et madame  
 Pacôme Moubélet Boubeya et Madame  
 Ernest Mpouho et madame  
 Arnauld Engandji et madame  
 Serge Mickoto et madame  
 Marie Madeleine Mborantsuo  
 Seydou Kane et madame  
 Mathias Otounga Ossibadjou et Madame  
 Léon Nzouba et madame  
 Daniel Ona Ondo et madame  
 M. et Mme Nkero Capito.  
 M. et Mme Onouvié  
 M. Blaise Louembe  
 M. et Mme Régis Immongault  
 Mme Pascaline Mferri Bongo Ondimba  
 M. et Mme Fabrice Andjoua Bongo Ondimba  
 M. et Mme Christian Magnagna  
 M. et Mme Nziengui Madoungou alias « V. Mad »  
 M. et Mme Brice Lacruche  
 M. et Mme Guy Maixent Mamiaka  
 M. et Mme Jean Claude Sipamio Berre  
 Mme Lindbourglwenga  
 Mme Rose Christianne Ossouka Rapondah  
 M. et Mme Serge William Akassaga Okinda  
 M et Mme Hervé Moutsinga  
 Mme Louise Angue  
 M. et Mme Jacques Libama  
 M. et Mme Ouwe  
 Mme Akolly née Paulette Ayo Mba  
 M. et Mme Frédéric Gassita  
 M. Lin Mombo (déjà dans le collimateur de la Brigade financière)